Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/06/2020 à 04h20
Référence de l'AR : 088-218802098-20200618-2DCM202006181-DE

DÉPARTEMENT DES VOSGES

COMMUNE DE GOLBEY

PLAN LOCAL D'URBANISME

Zonage réglementaire - Servitudes d'utilité publique

M. le Maire
Roger ALÉMANI

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 18 juin 2020 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Golbey.

N

0 100 200 m

Légende

Servitudes d'Utilité Publique

- A1 : Servitudes de protection des bois et forêts soumis aux régimes forestiers (d)
- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques (d)
- AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables : périmètre éloigné
- AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables : périmètre rapproché
- EL7 : Servitudes d'alignement (d)
- IA3 : Servitudes GRT Gaz : Transport de gaz haute pression (d)
- INT1 : Servitudes relatives aux Cimetières (d)
- JS1 : Servitudes de protection des installations sportives (d)
- PM1 : Servitudes relatives aux plans de prévention des risques naturels prévisibles
- PM3 : Servitudes relatives aux plans de prévention des risques technologiques
- EL3 : Servitudes de halage et de marchepied
- T1 :Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes instituées au profit du domaine public ferroviaire (d)
- T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement
- Sections cadastrales
- Zonage réglementaire
- Périmètres d'OAP

(d) : emprise digitalisée